

Maryland Judiciary
Faire face aux abus et à la négligence
Responding to Abuse or Neglect French Transcript

Cette vidéo explique comment réagir si vous soupçonnez qu'une personne est victime d'abus ou de négligence. En cas de danger immédiat, appelez le 9-1-1.

Que faire si vous pensez qu'une personne est victime d'abus, de négligence d'exploitation, mais que vous n'avez aucun moyen de le vérifier ? Si la personne en question a moins de 18 ans, contactez les services de protection de l'enfance. Si elle a plus de 18 ans, contactez les services de protection de l'adulte. Les professionnels de ces institutions sont formés à examiner les questions relatives à la sécurité et au bien-être des enfants et des adultes en situation de vulnérabilité. Ils offrent des services et du soutien pour aider à prévenir ou réduire les risques d'abus ou de négligence envers une personne.

Gardez à l'esprit qu'enquêter sur les allégations d'abus ou de négligence est le travail de la police et des services sociaux. Si vous pensez qu'une personne est victime de maltraitance, n'essayez pas d'enquêter ou d'interroger des suspects ou des témoins potentiels.

Retenez qu'il faut toujours appeler le 9-1-1 en cas de danger immédiat. Contactez les services sociaux si vous êtes inquiet au sujet d'une victime potentielle, mais laissez les professionnels enquêter.